



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES

Affaire suivie par : Romain Cormier

Tél. : 05.46.36.30.15  
Réf. : arrêté nomination experts  
commission SV 2016

---

**Arrêté n°**

**Portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur  
l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour les années 2016-2017**

---

**LE PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PREFET DE LA GIRONDE**

Vu le règlement UE n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu le décret n° 2009-633 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Vu les propositions du directeur régional des affaires culturelles Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

## ARRETE

### Article 1 :

Sont nommés, pour une durée de deux ans, à compter du présent arrêté, membres du premier collège relevant du domaine de la danse :

Madame Agnès BENOIT, Danseuse-pédagogue, fondatrice de la librairie Books on the Move

Madame Nathalie BESANCON, Secrétaire générale, scène conventionnée de Tulle, Les Sept Collines

Madame Muriel CORBEL, danseuse et chorégraphe

Monsieur Grégory DEGLANE, chargé de mission, Scène conventionnée de Limoges

Monsieur Gaël DOMENGER, Responsable labo de recherche chorégraphique / médiation / accueil studio, CCN Malandain Ballet Biarritz

Madame Colette FROIDEFONT, chargée de programmation du spectacle vivant, Les Treize Arches

Madame Anne-Françoise GENEIX, secrétaire générale du centre chorégraphique national de La Rochelle

Madame Mariella GRILLO, secrétaire générale de La Mégisserie

Monsieur Stéphane JOUAN, Directeur de l'Avant-Scène de Cognac

Madame Voula KOXARAKIS, Chargée de mission danse, Agence culturelle Dordogne

Monsieur Bruno LECOMTE, directeur du Glob Théâtre

Madame Catherine MEYER, conseillère aux études danse et professeur au CRR de Poitiers

Madame Olivia PALTRIER, directrice de la communication et des affaires culturelles de la communauté de communes d'Aunis Atlantique

Madame Lise SALADAIN, Secrétaire générale, CDC Le Cuvier de Feydeau à Artigues

Madame Carole RAMBAUD, directrice de la scène conventionnée Danse/Théâtre, Espaces Pluriels à Pau

### Article 2 :

Sont nommés, pour une durée de deux ans, à compter du présent arrêté, membres du deuxième collège relevant du domaine de la musique :

Monsieur Jean-Louis AGOBET, Compositeur, professeur de composition au CRR de Bordeaux

Madame Martine ALTENBURGER, co-directrice Ensemble Hiatus

Monsieur Florent BENETEAU, Directeur artistique et culturel, SMAC Le Florida

Madame Sylvie BRÉLY, Déléguée générale programmes artistiques, Fondation Royaumont

Madame Marie-Michèle DELPRAT, Directrice théâtre des quatre saisons, scène conventionnée musique, Gradignan

Monsieur Hervé HERPE, Directeur La Fabrique

Monsieur Philippe HUMEAU, Facteur de clavecins

Madame Delphine LAGACHE, Consultante

Monsieur Patrick LAVAUD, Directeur du Festival Nuits Atypiques de Langon

Madame Christine MAILLEBAU, ex-responsable médiathèque Cité de la musique, Paris

Madame Catherine MEYRAUD, Programmatrice aux Centres Culturels Municipaux de Limoges

Monsieur Jérôme PERNOO, Violoncelliste, créateur et directeur artistique du festival *Les Vacances de Monsieur Haydn*

Madame Odile PRADEM-FAURE, Directrice de l'Abbaye aux Dames/Académies musicales

Madame Josette RENAUD, Présidente de l'UPCP-Métive, Centre de Musiques et Danses Traditionnelles de Poitou-Charentes et Vendée - Maison des Cultures de Pays

Monsieur José RICHAUD, Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) Clément Janequin

Monsieur Dominique SABY, directeur Conservatoire à rayonnement départemental de Tulle

Monsieur Nicolas SARRE, ex-coordonateur laboratoire de recherche du Centre Culturel de Rencontres La Borie

Madame Claire MICHON, CESMD Poitou-Charentes, responsable des formations supérieures musique et des relations internationales

Monsieur Fabrice VIEIRA, Musicien

### **Article 3 :**

Sont nommés, pour une durée de deux ans, à compter du présent arrêté, membres du troisième collège relevant du domaine du théâtre, des arts de la rue et des arts du cirque :

Madame Émilie ATHIMON, responsable du théâtre des Carmes, la Rochefoucault

Monsieur Yves BEAUNESNE, directeur du Centre Dramatique National, la Comédie Poitou-Charentes

Monsieur Bruno de BEAUFORT, directeur du Centre National des Arts de la Rue

Madame Nathalie BESANCON, directrice par interim du théâtre de Tulle, scène conventionnée

Monsieur Gérard BONO, directeur de la Scène Nationale d'Aubusson

Monsieur Frédéric BRANCHU, directeur du théâtre de Thouars, Scène conventionnée.

Monsieur Joël BROUCH, directeur de l'Office artistique de la Région Aquitaine

Madame Stéphanie BULTEAU, directrice du Libournia, Libourne

Monsieur Dominique BURUCOA, directeur de la Scène Nationale du Sud Aquitain

Madame Béatrice CASTANER, secrétaire générale du festival des Francophonies en Limousin

Madame Jackie CHALLA, directrice du théâtre d'Oloron Sainte Marie, scène conventionnée

Monsieur Olivier COUQUEBERG, directeur de la Mégisserie, Scène conventionnée, Saint Junien

Madame Nadia DERRAR, secrétaire générale du Centre Dramatique National, Théâtre National Bordeaux Aquitaine

Monsieur Frédéric DURNERIN, directeur du Pôle national des Arts du cirque de Boulazac

Madame Karine GUNZBURGER, directrice du théâtre d'Agen, scène conventionnée

Monsieur Jean LAMBERT-WILD, directeur du Centre Dramatique National de Limoges, théâtre de l'Union

Monsieur Vincent LEANDRI, directeur du théâtre la Coupe d'or, scène conventionnée, Rochefort

Monsieur Gérard LEFEVRE, directeur de la Scène Nationale d'Angoulême

Monsieur Jérôme MONTCHAL, directeur des 3T, théâtres de Châtellerauld.

Monsieur Martin PALISSE, directeur du Pôle national des Arts du cirque de Nexon

Monsieur Christophe POTET, directeur artistique de la scène nationale de Poitiers, le Théâtre Auditorium de Poitiers

Madame Dominique SARAH, directrice du Gallia théâtre, scène conventionnée, Saintes

Madame Sylvie VIOLAN, directrice du Carré les Colonnes, scène conventionnée, Saint Médard en Jalles et Blanquefort

**Article 4 :**

La direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes assure le secrétariat de la commission consultative et établit le compte-rendu des débats et un relevé de votes.

**Article 5 :**

Conformément à l'arrêté du 16 mars 2009, les frais de déplacement et de séjours générés par la participation aux travaux de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Les modalités de cette prise en charge seront conformes aux termes du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

**Article 6 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et le directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêtés qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **02 FEV. 2016**



Le Préfet de Région

Pierre DARTOUT